

Appel à Projet Plateformes Technologiques Santé

2025

Le dispositif de soutien vise à doter le territoire de la Métropole d'équipements innovants au sein de plateformes technologiques dans le domaine de la Santé pour constituer, consolider ou renforcer l'excellence en matière de soin, de recherche médicale et de formation.

Par leur caractère innovant et différenciant à l'échelle nationale et européenne, ces équipements participent à faire rayonner les spécificités du territoire et renforcer son attractivité auprès des professionnels de santé, professeurs, enseignants/chercheurs et étudiants ainsi que des acteurs économiques.

Il s'agit également de pouvoir accompagner l'amélioration du niveau d'excellence des acteurs du territoire et les partenariats entre ceux-ci au bénéfice de la santé des habitants. La Métropole est ainsi soucieuse de contribuer aux orientations stratégiques des acteurs de la santé qui impliquent l'acquisition d'équipements de pointe et qui contribuent au déploiement des politiques publiques de la Métropole.

Pour répondre à ces ambitions, la Métropole a décidé d'instaurer un Appel A Projets (AAP) annuel doté d'une enveloppe financière dédiée.

Cadre général de l'appel à projet

Bénéficiaires : établissements de santé publics, ESPIC, établissements privés à but non lucratif.

Définition d'une plateforme technologique Santé: Une plateforme technologique est un plateau technique regroupant un ensemble de moyens, des compétences, des matériels de pointe, des logiciels autour d'une thématique commune et permettant de mener des projets innovants en soins, recherche et formation. Il peut également s'agir d'un dispositif numérique.

Priorités

- atteindre ou renforcer l'excellence en matière de soins, recherche et formation,
- développer une nouvelle offre de soins, de recherche, de formation,
- améliorer/accélérer la prise en charge des patients,
- mettre en place des actions de dépistage et/ou de prévention,
- développer des partenariats avec l'écosystème Santé du territoire de la Métropole au bénéfice de la santé des habitants, tout au long de leur vie,
- contribuer à la visibilité nationale du territoire métropolitain, notamment en termes d'expérimentations,
- s'inscrire dans les plans nationaux comme France 2030 ou le Numérique en Santé.

Critères d'analyse

- Dimension stratégique du projet pour le territoire, le développement économique et l'attractivité ;
- Dimension stratégique du projet pour l'établissement et l'écosystème ;
- Impact en matière d'offre de santé pour le territoire

Il est rappelé que le soutien de la Métropole est incitatif, c'est-à-dire qu'il permet le démarrage du projet (commande). Aussi, l'analyse valorisera les projets qui respecteront ce critère.

Une attention particulière sera accordée aux projets répondant aux spécificités Santé 2025 (voir ciaprès).

Calendrier

Ouverture: 02 janvier 2025 à 14h ; le dossier de candidature est à télécharger depuis le site de la Métropole. De même, le dépôt du dossier et de l'ensemble des pièces justificatives se fait directement sur le site de la Métropole. : https://www.metropole-rouen-normandie.fr/sante/consulter-lappel-projet-plateforme-technologique-sante-2025

Clôture: 03 mars 2025 à 12h

Décision de la Métropole : 30 juin 2025 (date prévisionnelle)

Eléments budgétaires

Enveloppe globale : 800 k€

Soutien par projet : de 150 k€ à 500 k€ correspondant à 80% des dépenses éligibles

Durée maximale du projet : 24 mois

La subvention sera versée en 2 temps. Une première partie, l'année N de la décision d'attribution par la Métropole et le solde, l'année N+2.

Documents à déposer

Courrier de demande de soutien signé par le/la directeur/directrice de l'établissement Dossier de demande de subvention

Budget prévisionnel

Autres documents facilitant la compréhension du projet

Spécificités 2025

Nature des projets

L'AAP 2025 n'est pas thématisé. Cependant, l'analyse tiendra compte du degré d'adéquation des projets avec :

- la santé mentale (diagnostic, prise en charge, soin, recherche, formation);
- la médecine de précision.

Une structure lauréate à un AAP avec un projet de création d'une plateforme a la possibilité de candidater à l'AAP suivant pour compléter cette même plateforme.

Contenu des projets

La présentation du projet devra permettre à la Métropole de comprendre les enjeux de santé visés et en quoi la mise en œuvre du projet est de nature à y répondre. Elle précisera également l'impact du projet sur l'organisation interne de la structure demandeuse ainsi que, le cas échéant sur l'écosystème Santé.